

ASSEMBLÉE NATIONALE

MODERNISER ET SIMPLIFIER LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS - (N° 1943)

N° CL8

AMENDEMENT

présenté par

Mme Capdevielle, M. Saulignac, Mme Allemand, M. Christophle, M. Houlié, Mme Karamanli,
M. Pena, Mme Thiébault-Martinez, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et
apparentés

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
